



## **Article 2 - Modalités de fonctionnement du LAEP**

### **a) Les temps de mise en œuvre du LAEP :**

- Permanences d'accueil (maximum 15/an) 60h
  - Réunion d'équipe (maximum 4/an) 8h
  - Analyses de la pratique (maximum 4/an) 16h
  - Réunions de comité de pilotage (maximum 2/an) 2h
  - temps de préparation et de rédaction 10h
- Ce qui représente 96h

### **b) le lieu d'accueil**

Les temps d'accueil et les réunions se feront dans les locaux du CCAS. Le temps de préparation et d'élaboration pourra être réalisé en dehors. Le tout représentera un maximum de 88 heures par an.

### **c) les conditions de mise à disposition du matériel**

Pendant les permanences du LAEP, les accueillantes ont accès aux jeux disponibles aux RAM, en accord avec les deux animatrices.

Les accueillantes ont la charge d'installer et de ranger la salle à chaque séance.

## **Article 3 - Assurance des lieux et des personnes**

Le CCAS a souscrit une assurance couvrant notamment les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré, en raisons des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui et notamment dans le cadre de l'organisation de l'accueil enfants/parents et du fait de ses activités.

L'association quant à elle, assure son personnel, son matériel ainsi que les dommages qui résultent de ses activités engageant sa propre responsabilité civile.

## **Article 4 - Engagements du CCAS**

La convention avec la CAF est portée par le CCAS. Il conserve également la gestion administrative et financière du projet.

La coordination du projet et l'animation du comité de pilotage est assuré par le CCAS.

La Directrice du CCAS assure le suivi du projet.

## **Article 5 - Conditions de financement**

L'intervention est rémunérée à hauteur de cinquante cinq euros (55€) net (soit un taux horaire de 55€); soit pour un total maximal de 5 280 € pour l'année 2023.

Le paiement des interventions se fera sur présentation de factures.

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

**Fait à Corbas**

**le**

**en 4 exemplaires**

**Fabienne SIMONET**  
**Présidente de PEPS et Cie**

**Alain VIOLLET**  
**Président du CCAS de Corbas**